AvantAge

Maintenir l'employabilité – accompagnement sur mesure

Coaching individuel

Contexte /Constat	Le parcours de vie n'est pas un long fleuve tranquille ; des difficultés peuvent se présenter à tout moment et avoir également une influence sur la vie professionnelle d'une personne. Dans ces situations, les employeurs se trouvent souvent dans une position compliquée avec, d'une part, le souhait d'accompagner leur personnel et, de l'autre, les incidences sur la productivité, la gestion des équipes, les problèmes de remplacement, etc. Ainsi, l'intervention d'une structure externe et neutre apporte des solutions qui soulagent l'employeur et participent à la résolution des difficultés qui se présentent. Grâce à son activité de plus d'un quart de siècle dans l'accompagnement des personnes âgées de 45 à 65 ans, AvantAge est le partenaire idéal pour apporter des mesures concrètes à des situations complexes. Nos spécialistes (psychologues du travail, case managers, médiateurs, coachs professionnels) proposent un accompagnement dans les meilleures conditions.
Situations concernées	Le coaching individuel est particulièrement indiqué lors de situations complexes vécues par les personnes en activité professionnelle telles que : - Nécessité/souhait d'effectuer un bilan de compétences - Retour au travail après une longue absence - Changement de fonction / adaptation du cahier des charges - Mentorat pour les cadres - Toute situation susceptible de s'améliorer avec une intervention externe
Déroulement	1. Discussion préalable avec l'employeur (service RH, responsable, direction) sur la situation générale et définition du cadre et des objectifs souhaitées pour l'accompagnement 2. Entretien avec la personne concernée pour présenter le dispositif et l'obtention de son accord 3. Mise en place d'une convention d'objectifs entre les parties 4. Réalisation du coaching 5. Rapports intermédiaires, selon le cadre fixé, et rapport final Les rencontres avec les personnes concernées se tiennent, en principe, dans les locaux d'AvanAge ou dans un autre lieu convenu avec l'accord des parties.
Méthodologie	Les spécialistes d'AvantAge disposent de connaissances et maîtrise de différents outils qui permettent d'accompagner les personnes dans les meilleures conditions, tels que l'ELADEB (Echelles lausannoises d'auto-évaluation des difficultés et des besoins), le coaching, le case management, la médiation ou les outils de la psychologie et de la relation d'aide.
Confidentialité	Les échanges entre les parties se font dans le respect de la confidentialité, avec les accords respectifs. Les éventuels rapports seront établis avec une structure qui reporte uniquement les informations essentielles et utiles à l'avancement de la situation, en vue d'une solution.

Tarif	Les coûts du coaching sont intégralement pris en charge par l'employeur. La facturation est effectuée par pack de 10 heures de travail, au prix de CHF 200.- l'heure, soit CHF 2'000.- par pack. Les heures de déplacement et de rédaction de rapports, sont facturées en sus au tarif de CHF 100.- l'heure. Un rapport régulier est établi avec l'indication des dates et heures effectives utilisées. Avant que toutes les heures du pack soient utilisées, AvantAge informe le mandant (l'employeur) pour le renouveler en justifiant – au besoin – la nécessité de poursuivre le mandat.
Durée	La durée du coaching est définie dans le cadre de la convention d'objectifs et, en règle générale, ne devrait pas dépasser 6 mois.
Coordonnées personne de référence	Costantino Serafini Responsable AvantAge Suisse romande Rue du Maupas 51 1004 Lausanne 021 711 05 23 079 541 00 81 c.serafini@programme-avantage.ch